

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITE FRANÇOIS-RABELAIS ET L'ASSOCIATION «PROJETS POUR LA TOURAINES»

Entre les soussignés

Université François-Rabelais de Tours, Etablissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel, domiciliée au 60 rue du Plat d'Etain, BP 12050, 37020 Tours Cedex 1 et représentée par Monsieur Loïc Vaillant, son Président

Ci-après désignée «Université»

D' une part,

Et

Projets pour la Touraine, Association Loi 1901, domiciliée 16, rue Berthelot, B.P. 1028, 37010 Tours Cedex 1, représentée par Bernard Estivin, son Président

Ci-après désignée « Association »

D' autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI

1°/ **L'Université François-Rabelais** est un établissement public d'enseignement supérieur ayant pour mission principale l'enseignement supérieur et la recherche.

L'Université contribue par sa mission de service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, au développement de la recherche, support nécessaire des formations dispensées, et à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la nation et des individus qui la composent; à la croissance régionale et nationale, à l'essor économique et à la réalisation d'une politique de l'emploi prenant en compte les besoins actuels et leur évolution possible. L'Université François-Rabelais est un acteur majeur de l'insertion professionnelle des jeunes, et mène à ce titre nombres d'actions favorisant le rapprochement entre étudiants et entreprises.

De par la qualité de ses recherches, de son enseignement et de ses formations, elle contribue au rayonnement et à l'attractivité de son territoire.

Par ses activités de recherche et de valorisation, organisées en laboratoires, centres d'étude et de recherche et centres d'étude et de transfert, l'Université François-Rabelais est un acteur majeur de l'écosystème régional de l'innovation et du transfert de technologie. Elle est en interaction forte avec les entreprises, les pôles de compétitivité et les organisations locales et régionales de promotion du développement économique et social.

2°/ **«Projets pour la Touraine»**, association de loi 1901 a pour vocation la promotion de la Touraine et de son activité culturelle, touristique et économique. Projets pour la Touraine organise différentes manifestations tel que le salon Made in Touraine, dans le but de favoriser l'émergence puis la concrétisation de projets pour « créer, développer, promouvoir les richesses économiques, touristiques et culturelles de Touraine » tout en renforçant et valorisant l'énergie du bien-être.

Ses actions visent à sensibiliser le grand public et principalement les jeunes aux métiers, savoir-faire local, au développement des compétences et à l'innovation.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUI :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention s'inscrit dans une volonté commune de l'Université François-Rabelais et Projets pour la Touraine de développement économique, culturel du territoire; de promouvoir et valoriser le savoir-faire, l'innovation, la recherche, l'entrepreneuriat et l'attractivité de la Touraine. Dans le cadre de ce partenariat, l'Université François-Rabelais s'engage à soutenir l'action de Projets pour la Touraine, pour l'évènement Made in Touraine, dans son effort de communication et de sensibilisation des étudiants, sans en attendre de contrepartie financière.

Dans l'objectif de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants de l'Université, Projets pour la Touraine participera à certaines actions mettant en relations des professionnels et/ou entreprises avec des étudiants, sans en attendre de contrepartie financière.

ARTICLE 2 : Engagements des Parties

Le suivi du partenariat sera effectué par un membre de la MOIP, un membre du Service Partenariats, Valorisation, Contrats et un membre de l'association Projets pour la Touraine.

2.1 Dans le but de développer les compétences des étudiants de l'Université et leur connaissance du monde de l'entreprise; L'association **Projets pour la Touraine s'engage à:**

- Promouvoir et valoriser les actions de la MOIP (Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle) et de PEPITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) liées à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat, telles que: Forum d'entreprises, Training Job Dating, Soirées réseau... sans que cette liste ne soit exhaustive.
- Mobiliser ses membres et partenaires sur ces mêmes actions. Afin de proposer un contact direct entre les professionnels et les étudiants.
- Mobiliser ses membres et partenaires autour des actions de PEPITE centre, notamment sur le concours CréaCampus, via un accompagnement, un hébergement, une participation au jury, ou des échanges avec les étudiants participants.
- Promouvoir le site internet d'offres d'emplois et de stages, R'Pro géré par la MOIP. D'inviter les entreprises membres ou partenaires à venir y déposer leurs offres d'emplois, de stages ou de jobs.
- Favoriser l'implication des professionnels et entreprises membres de l'association dans les différentes actions ayant pour but de valoriser les profils des doctorants, notamment par leur implication dans le concours « ma thèse en 180secondes ».

2.2 Dans la perspective de valoriser le savoir-faire et l'entrepreneuriat du bassin tourangeau, ainsi que de promouvoir l'innovation et les métiers de l'industrie de Touraine ; **l'Université s'engage à:**

- Assurer la diffusion des outils de communication concernant Made in Touraine (outils fournis par l'association : affiches, fichiers numériques, flyers etc...) auprès des étudiants de l'université. La diffusion se fera via les canaux habituellement utilisés : affichage sur les différents sites universitaires, diffusion sur les pages d'actualités du site internet de l'université.
- Diffuser les offres d'emplois et/ou de stages déposés par les membres et partenaires de l'association.
- Répondre aux besoins éventuels d'information de Projets pour la Touraine ou de ses adhérents sur les possibilités d'innovation à partir des activités de recherche et de transfert de technologie de l'Université. Ceci sera assuré par le Service Partenariats Valorisation Contrats.
- Proposer des thématiques d'études aux responsables de formation de l'Université afin que les étudiants puissent participer dans le cadre de ces travaux à l'organisation de Made In Touraine.

ARTICLE 4 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction. Elle peut prendre fin sur demande de l'un des deux partenaires.

ARTICLE 6 : Evaluation du partenariat

Les partenaires se rencontreront au moins 1 fois par an pour effectuer le bilan des opérations en cours et faire le point sur leur coopération effective.

La présente convention comporte 4 pages.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Tours, le 27 Mars 2015

Pour Projets pour la Touraine

Pour l'Université

Bernard Estivin

Loïc Vaillant

Président

Président